

Journée du CERT 2021
La fin des rapports de travail
Nouveautés en droit du travail



Vendredi 19 mars 2021

Dès 9h00

En visioconférence



8h45 Ouverture de la plateforme de connexion

9h00 Ouverture du colloque

M. Jean Christophe Schwaab, Dr en droit, ancien président de la Commission des affaires juridiques du Conseil national

Présidence de séance : M. Jean Christophe Schwaab

9h15 Nouveautés en droit du travail

M. François Bohnet, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Pascal Mahon, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Aurélien Witzig, avocat, chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel

10h15 Pause

10h30 La fin des rapports de travail : panorama général

M. Jean-Philippe Dunand, avocat, professeur à l'Université de Neuchâtel

11h05 La résiliation sans motif fondé dans la fonction publique

Mme Karine Lempen, professeure à l'Université de Genève

11h40 Questions-réponses

12h15 Repas

Présidence de séance : Mme Roxane Zappella, directrice de la FER Neuchâtel

13h15 La protection des données après la fin des rapports de travail

M. Sylvain Métille, avocat, professeur associé à l'Université de Lausanne

13h50 La transition vers l'assurance-chômage

M. François Chanson, avocat, Lausanne

14h25 Pause

14h50 Fin des rapports de travail et assurances sociales : questions choisies

Mme Anne-Sylvie Dupont, avocate, professeure aux Universités de Neuchâtel et Genève

15h15 Questions-réponses

16h00 Clôture du séminaire



Finance d'inscription

Comprend un ouvrage et les présentations sous format électronique.

Prix visioconférence	CHF	280.-
Prix stagiaires et personnes en formation	CHF	120.-

Délaï d'inscription

Mardi 9 mars 2021. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à cette date. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Visioconférence

Diffusée via Webex Event.
L'adresse de connexion sera communiquée par courriel à tous les participant-e-s le jour précédant le colloque.

Renseignements

Secrétariat - Formation
Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel
Tél. : 032 718 12 22
E-mail : droit.formation@unine.ch

Inscription

En ligne sur **www.publications-droit.ch**, par e-mail à droit.formation@unine.ch ou en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant à :

Secrétariat - Formation

Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Je prendrai part au colloque « **La fin des rapports de travail** » le vendredi 19 mars 2021 et m'engage à verser la finance d'inscription, au plus tard le jour précédant le colloque, au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé par e-mail.

Prénom : _____ **Nom :** _____

Profession : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ **Localité :** _____

Tél. professionnel : _____

E-mail : _____

Date :

Signature :

Objectifs de la journée

NOUVEAUTES EN DROIT DU TRAVAIL (LEGISLATION, JURISPRUDENCE ET DOCTRINE)

La première partie du séminaire sera consacrée aux nouveautés en droit du travail dans une approche large :

- ✓ *Droit privé du travail*
- ✓ *Droit public du travail*
- ✓ *Fonction publique*
- ✓ *Procédure*

LA FIN DES RAPPORT DE TRAVAIL

La deuxième partie du séminaire sera consacrée à divers aspects de droit du travail et de droit des assurances sociales en lien avec la fin des rapports de travail, convenue ou litigieuse. Il s'agira de rappeler les règles applicables et de répondre aux principales questions qui se posent en pratique.

Exemples de questions traitées :

- ✓ *Dans quels cas existe-t-il un contrat de travail de durée maximale ou de durée minimale ?*
- ✓ *Quelles sont les limites à la conclusion de contrats de travail « en chaîne » ?*
- ✓ *A quelles conditions les délais de résiliation prévus dans la loi peuvent-ils être modifiés par les parties ?*
- ✓ *Quelles sont les protections légales en cas de congé abusif, en temps inopportun ou immédiat injustifié ?*
- ✓ *Quels sont les motifs propres à justifier la résiliation des rapports de travail dans la fonction publique ?*
- ✓ *Le licenciement dû à une suppression de poste au sein de l'administration est-il nécessairement fondé ?*
- ✓ *Dans quelles situations l'Etat employeur peut-il être condamné à réintégrer une personne licenciée ? Est-ce souvent le cas en pratique ?*
- ✓ *Quelles données l'employeur doit conserver après la fin des relations de travail ?*
- ✓ *Pendant combien de temps peut-il conserver des données concernant un collaborateur licencié ?*
- ✓ *A quoi faut-il penser au moment de négocier une convention de départ ?*
- ✓ *Accepter un emploi moins bien payé pendant le délai de congé, bonne ou mauvaise idée ?*
- ✓ *Quelles sanctions en cas de démission et comment y échapper ?*
- ✓ *Frontaliers licenciés : quel Etat est compétent pour servir les prestations de chômage ?*
- ✓ *Procédure prud'homale et assurance-chômage font-ils bon ménage ?*
- ✓ *Quel est l'impact d'un licenciement avec effet immédiat sur la protection sociale ?*
- ✓ *Licencié peu de temps avant la retraite : que faire ?*